

## ► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€** de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques\*

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

PACA  
World Trade Center Marseille Provence  
2 rue Henri Barbusse  
13001 Marseille  
07 88 25 74 22  
[paca@fondation-patrimoine.org](mailto:paca@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur    



### COMMUNE DE PIGNANS

7 place de la Mairie  
83790 Pignans  
04 94 13 54 90

## ► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

# l'Assomption de Jean Daret

Pignans (83)



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# ► Participez à la restauration d'un trésor de Pignans !

## ◆ ◆ LE PROJET

Parmi ses trésors, la commune de Pignans conserve dans la Collégiale deux œuvres de Jean Daret dont l'Assomption qui demande aujourd'hui une restauration d'urgence en vue de sa présentation lors d'une rétrospective sur le peintre au Musée Granet à Aix-en-Provence.

Le tableau l'Assomption de Jean Daret a fait l'objet d'une étude préalable qui a révélé une altération générale de l'œuvre, avec des déchirures, tension peu suffisante de la toile sur son châssis sur le bord inférieur gauche, revers très empoussiéré et tacheté d'humidité.

## ◆ ◆ UNE PEINTURE MAJEURE

Il s'agit d'une œuvre majeure de Jean Daret datant de 1647, peu de temps avant sa mort, elle montre l'apogée de l'artiste, et le tableau représentant l'Assomption met en avant plusieurs personnages cachés dans le tableau. Elle sera exposée au musée Granet lors de l'exposition dédiée au peintre Jean Daret prévue à l'été 2024 qui permettra à tous de découvrir cet artiste méconnu de nos jours.

## ◆ ◆ VALORISATION

Une fois restaurée, l'œuvre retrouvera pleinement sa place au sein de la Collégiale sur un des murs intérieurs afin de la mettre pleinement en valeur et en faire profiter les habitants et tous les visiteurs de la commune.

Montant des travaux	48 420 €
Objectif de collecte	6 000 €
Début des travaux	Sept 2023

# ► Bulletin de don

## ► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'Assomption de Jean Daret

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/88419](http://www.fondation-patrimoine.org/88419)

ou en flashant le QR code ci-contre.



### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine  
l'Assomption de Jean Daret**

### Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €  \_\_\_\_\_ €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

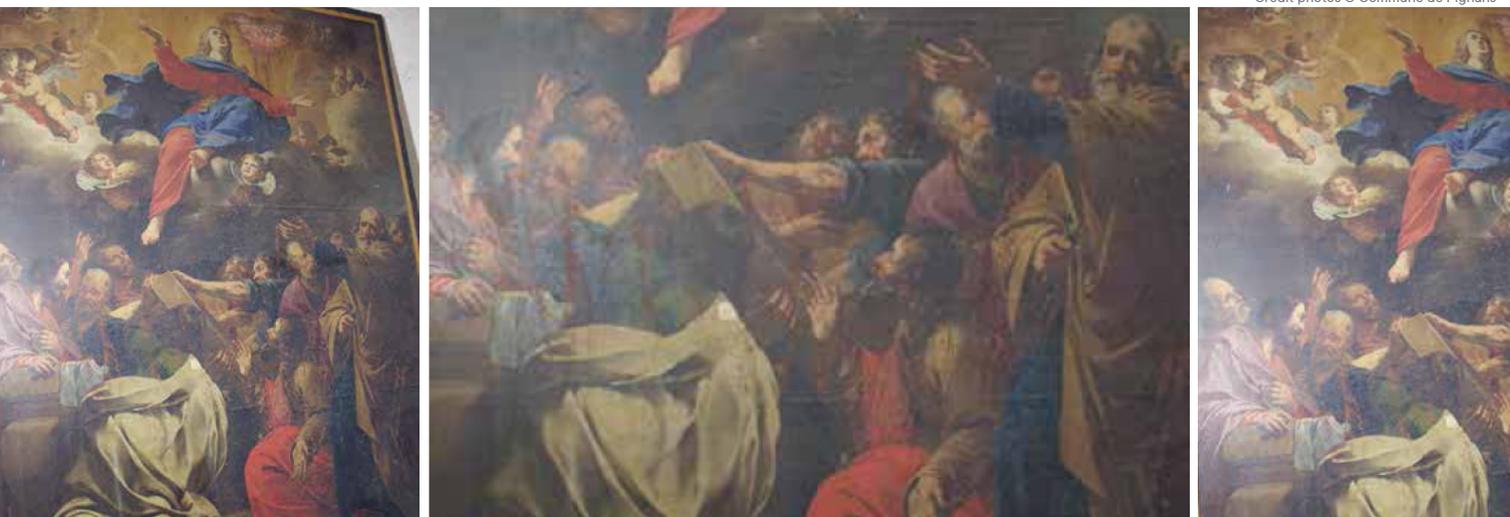
E-mail : \_\_\_\_\_

\*Informations obligatoires pour les entreprises

## ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Commune de Pignans